



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024 A 19H00**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

*Présents : Frédéric MASSIP, Aurore STELLA, Michel REY, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Jean-Louis BOQUIS, Delphine PILLARD, Sylvain LEVEQUE, Maïté BERTRAND, Grégory FREDIN, Christine PERROT, Philippe CORRE, Hervé GAYET, Marie-Line LLAMAS, Sylvana MACAIGNE, Richard GIUFFRIDA.*

*Absents excusés : Philippe STROPPIANA (Pouvoir à Jacques REYNAUD), Annie PATRAS (Pouvoir à Aurore STELLA)*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS

Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du mercredi 27 mars 2024 en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Il est demandé au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de ladite séance.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance l'arrêtent.

*Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et mis à disposition du public, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**2024-DEL-26 – Subventions 2024 aux associations**

*Rapporteur : Michel REY*

NOM	Subvention accordée
OPPEDE MAUBEC LUBERON	1 600,00 €
PACA HISTORIC CAR	100,00 €
PEINDRE A MAUBEC	400,00 €
LES SONS CHANTES	500,00 €
LES PITCHOUNS	500,00 €
RUGBY CLUB MAUBECQUOIS	3 350,00 €
PARENTS ELEVES COUSTELLET	200,00 €
APACC	1 000 €
ASS. DEP. FEUX DE FORETS	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 150,00 €</b>

VOTE : pour : 16

abstentions : 2 (Sylvana MACAIGNE, Marie-Line LLAMAS)

**2024-DEL-27 – Budget primitif 2024**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Maire présente les éléments constituant le Budget primitif 2024. Ce budget prévisionnel s'élève pour :

- La section de fonctionnement : 2 357 876 €
- La section d'investissement : 1 535 900 € ainsi :

VOTE : pour : 17

abstentions : 1 (Marie-Line LLAMAS)

**2024-DEL-28 – Convention d'organisation et de financement ACMP des mercredis**

*Rapporteur : Aurore STELLA*

Afin de répondre à l'absence de structure d'accueil des enfants le mercredi, suite à l'arrêt d'activité du Jardin de l'Escanson, les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Les Beaumettes, Oppède et Maubec ont décidé de créer une structure d'accueil collectif des mineurs (ACM) les mercredis (déléguée à l'association Les Francas), à l'école de Cabrières-Coustellet, jusqu'au 5 juillet 2024, soit 11 mercredis. La commune de Maubec limite sa capacité d'accueil à 6 enfants. Il s'agit d'une phase de test : un bilan sera établi à l'issue.

VOTE : Unanimité

Questions écrites : Néant

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.**

*La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 10 avril 2024 a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le secrétaire de séance,



Jean-François DUBOIS

Le Maire,



Frédéric MASSIP